



Al servicio  
de las personas  
y las naciones



---

**BONNES  
PRATIQUES EN  
MATIÈRE DE  
TRANSPARENCE ET  
DE PARTICIPATION  
CITOYENNE DANS  
LES ORGANES  
LÉGISLATIFS DES  
AMÉRIQUES**

Bonnes pratiques en matière de transparence et de participation  
citoyenne dans les organes législatifs des Amériques

Première édition : 2017

Programmes des Nations Unies pour le développement  
Dag Hammarskjöld 3241, Santiago, Chili  
Téléphone : (56-2) 2654-1000

ParlAmericas  
710 – 150 rue Wellington, Ottawa, Ontario K1P 5A4, Canada  
Téléphone : + 1 (613) 594-5222

---

**BONNES  
PRATIQUES EN  
MATIÈRE DE  
TRANSPARENCE ET  
DE PARTICIPATION  
CITOYENNE DANS  
LES ORGANES  
LÉGISLATIFS DES  
AMÉRIQUES**

INTRODUCTION .....	5
Méthodologie.....	7
Classification des bonnes pratiques et critères d'inclusion .....	9
I. Bonnes pratiques en matière de transparence .....	11
Argentine.....	12
Brésil .....	14
Canada .....	16
Chili .....	20
Mexique.....	26
Paraguay.....	38
Pérou .....	31
II. Bonnes pratiques en matière de participation citoyenne .....	36
Brésil .....	37
Chili .....	38
Colombie.....	40
Costa Rica.....	42
Équateur .....	50
Mexique.....	53
Pérou .....	55
Remarques finales .....	67

---

## INTRODUCTION

Les parlements sont des institutions essentielles de la démocratie. Indépendamment de leur composition, de leurs règles de fonctionnement ou de leur rôle dans le système politique national, ils sont l'expression de la souveraineté de la nation à travers la représentation. Les parlements incarnent les intérêts du peuple, condition nécessaire de la légitimité de l'État et la démocratie (Rapport parlementaire mondial, 2012).

Les fonctions principales des pouvoirs législatifs sont celles de représentation, de législation et de contrôle. Dans la pratique, cela signifie que les parlementaires sont des représentants des intérêts du peuple, qui délibèrent et approuvent les normes juridiques applicables dans le pays pour favoriser son développement et sa gouvernance démocratique, et des contrôleurs des actions et de la gestion du pouvoir exécutif, ainsi que du budget de la République et de son exécution.

Par conséquent, selon leur rôle fondamental dans le fonctionnement démocratique, tous les membres d'un parlement doivent agir de manière transparente, éthique, probe et être responsables (« *accountable* »). Ce dernier aspect signifie que dans le domaine parlementaire, ils doivent informer et justifier leurs actions, garantir la participation citoyenne dans le processus et que, en cas de manquement, des sanctions soient imposées. Un parlement garantissant ces principes pourra davantage répondre aux attentes du public et favoriser une démocratie forte, légitimant sa fonction et promouvant une opportunité d'augmenter la confiance citoyenne.

Au cours des quatre dernières années<sup>1</sup>, les pouvoirs législatifs ont approuvé des législations et élaboré des outils pratiques qui ont permis de renforcer la transparence, l'éthique, la probité, la responsabilité et la participation citoyenne. Toutefois, ces initiatives ne sont pas suffisantes, car le public a fait part de l'importance d'améliorer les normes des lois et des outils pour atteindre avec précision les objectifs qui ont motivé leur création. De nos jours, par exemple, il ne suffit pas qu'il existe des informations publiées sur les sites web; ces informations doivent être de qualité, claires, téléchargeables dans différents formats, faciles d'accès et à jour. De la même manière, un outil virtuel permettant au public d'envoyer ses commentaires concernant un projet de loi n'est pas suffisant; le public doit recevoir des retours concernant ses suggestions de la part de ses représentants, qu'elles aient été prises en compte ou non.

Dans ce contexte, et à partir de conversations lors de diverses réunions autour du parlement ouvert organisées par le Groupe de travail sur l'ouverture législative du Partenariat pour un gouvernement ouvert, ParlAmericas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Chili et le Groupe bicaméral sur la transparence du Congrès national du Chili se sont convenus de partager les expériences des pouvoirs législatifs d'Amérique liées aux *bonnes pratiques en matière de transparence et de participation citoyenne*, pour diffuser et faciliter un travail de coopération entre les parlements intéressés, afin qu'ils puissent les mettre en œuvre, les adapter ou collaborer pour les améliorer, dans le but d'atteindre une ouverture plus grande et plus forte suivant les normes exigées par le peuple d'Amérique.

---

1 Un des précédents des initiatives pour un parlement a été la « Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et des partis politiques » signée au Chili en 2012 par des membres de congrès d'Amérique latine (Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Le Salvador, Mexique et Uruguay). Cette Déclaration est disponible au lien suivant: <http://www.parlAmericas.org/uploads/documents/Declaracion%20de%20Santiago.pdf>

## MÉTHODOLOGIE

Les bonnes pratiques en matière de transparence et de participation citoyenne doivent être des outils constants dans le temps, ayant prouvé leur efficacité et ayant atteint des résultats positifs selon des évaluations ou diagnostics réalisés par les parlements.

Pour recueillir les bonnes pratiques présentées dans ce document, nous avons envoyé un formulaire sous forme de fiche directement aux pouvoirs législatifs du continent en janvier 2016. Ce formulaire a également été publié en ligne sous forme de sondage en espagnol et en anglais pour permettre une réponse directe. Si davantage d'informations étaient nécessaires, nous avons invité les parlements à les ajouter.

Nous avons reçu 29 fiches de 12 pays entre janvier et octobre 2016, lesquelles ont été révisées et classées en deux catégories: participation citoyenne et transparence<sup>2</sup>. 20 de ces fiches ont été sélectionnées pour cette publication, dont 11 correspondent à la participation citoyenne et 9 à la transparence<sup>3</sup>.

Les formulaires complétés ont été reçus par ParlAmericas par voie électronique, puis systématisés par le PNUD.

---

2 À l'origine, le questionnaire comprenait cinq catégories de classification : participation citoyenne, transparence, intégrité, responsabilité et contrôle. Cependant, nous avons reçu peu d'expériences concernant les trois dernières catégories. Nous les avons donc intégrées dans les deux premières.

3 La raison pour laquelle 9 fiches ont été exclues est qu'elles faisaient référence à la mise en place de législation en vigueur, correspondant à une obligation souscrite par les parlements, et/ou qu'elles ne correspondaient à aucune des catégories susmentionnées.

## CLASSIFICATION DES BONNES PRATIQUES ET CRITÈRES D'INCLUSION

### TRANSPARENCE

NOUS AVONS  
TENUS COMPTE  
DES OUTILS QUI:

- » Systématisent des normes et facilitent l'accès, la mise à jour, l'historique des lois et leur recherche
- » Facilitent la transmission à la TV ou sur Internet de sessions et commissions, permettant au public d'observer le débat directement
- » Promeuvent des entités/unités responsables de favoriser la transparence dans le pouvoir législatif

### PARTICIPATION CITOYENNE

NOUS AVONS  
TENU COMPTE  
DES OUTILS QUI:

- » Permettent au public de participer au processus législatif et offrent des espaces de participation
- » Informent le public sur le travail du pouvoir législatif et l'élaboration des lois
- » Nomment des autorités autonomes de participation citoyenne dans lesquelles le pouvoir législatif participe



Ci-dessous, vous trouverez la liste des bonnes pratiques reçues par pays, comprenant l'institution et le nom de l'outil, en fonction de sa classification:

## TRANSPARENCE

	PAYS	INSTITUTION	NOM DE L'OUTIL
1	ARGENTINE	Congrès de la Nation	Recueil juridique argentin (InfoLEG)
2	BRÉSIL	Chambre des députés	Laboratoire Hacker
3	CANADA	Bureau parlementaire du budget	Simulateur budgétaire
4	CHILI	Congrès national	Groupe bicaméral sur la transparence
5	CHILI	Congrès national	Système d'information législative - SIL
6	CHILI	Bibliothèque du Congrès national	Historique de la loi
7	MEXIQUE	Sénat	Comité de la garantie de l'accès et de la transparence de l'information
8	PARAGUAY	Congrès national	SIL-Système d'information législative Système de demandes publiques
9	PÉROU	Congrès de la République	Système de demandes publiques

## PARTICIPATION CITOYENNE

	PAYS	INSTITUTION	NOM DE L'OUTIL
1	BRÉSIL	Chambre des députés	e-Democracia
2	CHILI	Sénat	Sénateur virtuel
3	COLOMBIE	Sénat	Application mobile Mi Senado
4	COSTA RICA	Assemblée législative	Département de la participation citoyenne
5	COSTA RICA	Assemblée législative	Parlement jeunesse et Parlement interuniversitaire
6	ÉQUATEUR	Assemblée nationale	Maisons de l'Assemblée nationale
7	MEXIQUE	Sénat	Désignation de commissaires à la transparence
8	PÉROU	Congrès de la République	Forums législatifs virtuels
9	PÉROU	Congrès de la République	Ateliers participatifs
10	PÉROU	Congrès de la République	Parlement jeunesse et Parlement scolaire
11	PÉROU	Congrès de la République	Cours virtuels de citoyenneté et de politique

# FICHES DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE\*

Ci-dessous, vous trouverez ces bonnes pratiques sous forme de fiches. Chacune d'entre elles explique l'objectif de la bonne pratique, comment elle fonctionne, les délais de mise en œuvre, les leçons apprises, les résultats, et comprend des liens pour obtenir plus d'information.

\* L'information contenue dans chaque fiche correspond aux registres remis par chaque parlement participant. Pour faciliter la compréhension de certains concepts et homogénéiser la rédaction, le document a été légèrement modifié.

I.

BONNES  
PRATIQUES EN  
MATIÈRE DE  
TRANSPARENCE



## ARGENTINE

### Recueil juridique argentin

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

En réponse à la prolifération croissante de dispositions réglementaires, qui s'opposent les unes aux autres, et au fait que celles qui perdent leur vigueur ne sont pas éliminées, le recueil juridique argentin (Digesto jurídico argentino, ou DJA) a pour but de simplifier et d'épurer le domaine réglementaire au profit du public, de sorte à faciliter l'application des lois adoptées.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

Élaborer un recueil de normes nationales en vigueur, systématisées et organisées selon des méthodologie de renforcement et de mise à jour afin de:

- » Rendre le Système juridique argentin plus certain
- » Mettre fin à l'indécision du droit en vigueur
- » Apporter une sécurité juridique au domaine réglementaire
- » Permettre au public de connaître ses droits

#### **COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST- ELLE DÉROULÉE?**

Pour élaborer le DJA, les actions suivantes ont été réalisées:

- » Études préliminaires et élaboration de la proposition du
- » DJA par le pouvoir législatif
- » Présentation du projet de loi au Congrès de la Nation
- » Étude, correction et révision du contenu du DJA
- » par l'organisme technique désigné par la loi
- » Adoption du DJA par la loi 26.939, établissant une période
- » d'observations sur le contenu par des
- » organismes publics, privés et le public
- » Réception et résolution des observations présentées
- » Élaboration de la version définitive du DJA, pour
- » approbation du Congrès de la Nation
- » Mise à jour et renforcement périodiques du DJA

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** Dû au temps consacré à la création et à la mise en place, ainsi qu'à la diversité des acteurs impliqués, certains processus ont dû être redéfinis à différents moments du projet, ce qui a enrichi le processus, mais aussi complexifié la tâche et la consolidation des résultats.

En particulier, les problèmes rencontrés sont apparus dû à la modification de méthodologies et de supports technologiques durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DJA, ainsi qu'à des changements de juridiction, de perspectives, de portée et de conduite du projet au cours de son élaboration et de sa mise en œuvre.

**QUELS ONT ÉTÉ LES  
RÉSULTATS?**

33 000 normes ont été analysées, parmi lesquelles environ la moitié a été exclue dû à son caractère particulier. Une analyse de la vigueur et de la consolidation des 16 000 normes restantes a été réalisée.

Le DJA a été préparé, composé de 2 235 normes générales en vigueur et de 2 277 traités internationaux dont l'Argentine fait partie.

**QUEL A ÉTÉ LE COÛT  
DE LA MISE EN  
ŒUVRE?**

Étant donné que le processus a été long et a requis l'intervention de divers domaines de différents pouvoirs de l'État, il est impossible d'en déterminer le coût. Toutefois, le Congrès de la Nation a adopté une loi disposant que sa mise œuvre doit être gérée par ses propres fonctionnaires en appliquant les normes internationales et les politiques de données ouvertes.

**COORDONNÉES**

María Isabel Giménez Díaz, directrice de l'information parlementaire (mgimenezd@diputados.gob.ar)  
Daniel G. Ayoroa, sous-directeur de Digesto Jurídico (dayoroa.dip@diputados.gob.ar / infoleg@jus.gob.ar)

**PLUS  
D'INFORMATION**

[http://www.infoleg.gob.ar/?page\\_id=1176](http://www.infoleg.gob.ar/?page_id=1176)



## BRÉSIL

### Laboratoire Hacker de la Chambre des députés

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	Suite au premier <i>hackathon</i> de la Chambre des députés, qui a connu une participation réussie, les participantes et les participants ont demandé au président de la Chambre de créer un espace pour que les hackers et les développeurs puissent collaborer de manière permanente
<b>QUEL EST L'OBJECTIF?</b>	Le laboratoire Hacker vise à être un pont liant la structure parlementaire/administrative et la société civile dans la création de technologies (applications et sites web) et de connaissances, permettant une transparence et une participation citoyenne plus grandes dans le processus législatif.
<b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b>	La préparation du laboratoire Hacker a débuté en janvier 2014 suite au <i>hackathon</i> de 2013, et sa mise en place a duré un an.
<b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b>	<b>Desde el parlamento y la administración:</b> Comme dans toute innovation, il y a une résistance culturelle. Les retours et le dialogue constant doivent donc être renforcés. Il existe une prédisposition à comprendre la définition du <i>hacker</i> comme s'il était uniquement lié aux crimes virtuels et non pas une personne cherchant à programmer la technologie pour améliorer des pratiques existantes.
<b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b>	Des projets sont ouverts à la collaboration avec les <i>hackers</i> et développeurs en dehors de la Chambre des députés. À différents stades de progression, mais toujours indisponibles en phase d'essai, les applications suivantes se distinguent:

- » *“Retórica Parlamentar”* (Rhétorique parlementaire), permet une visualisation facile et intuitive d’information sur le volume, le type et la fréquence des interventions des parlementaires durant leurs discours
- » *“Olho nas Emendas”* (Regard sur les amendements parlementaires), effectue la localisation géoréférencée des amendements parlementaires à la loi annuelle du budget, permettant au public et aux parlementaires de surveiller la dépense publique, puisque son exécution incombe aux pouvoirs exécutifs fédéral, étatique et local
- » *“Câmara para mí”* (Chambre pour moi), personnalise l’accès au contenu législatif du portail de la Chambre et du site e-Democracia avec des suggestions et des recommandations pour chaque utilisatrice et chaque utilisateur, en fonction de ses préférences
- » *“Mapa Participativo”* (Carte participative), organise et situe les opinions des utilisateurs d’Internet sur les forums de discussions, ce qui permet de voter les propositions prioritaires pour les présenter au Parlement

De plus, le laboratoire Hacker dialogue avec des institutions académiques d’excellence pour concrétiser des accords de coopération technique, comme le Centre des études avancées sur la démocratie numérique (Université fédérale de Bahia), la Faculté de communication et d’information de l’Université Fédérale de Goiás et le Laboratoire pour l’étude de l’image et de la cyberculture (Université fédérale de Saint-Espirit). Ces associations permettent, entre autres, de posséder des connaissances, des statistiques et des outils pour visualiser et cartographier des débats sur les réseaux sociaux et sur e-Democracia.

**QUEL A ÉTÉ LE COÛT  
DE LA MISE EN  
ŒUVRE?**

Le coût de la mise en œuvre a été d’approximativement 45 000 dollars US, comprenant:



- » Versement des salaires de l'équipe (coût mensuel et permanent): 30 000 dollars US, pour une équipe comprenant 1 directeur, 4 coordinateurs de projets, 4 conseillers généraux, 4 spécialistes en TIC et 1 stagiaire
- » Achat d'équipements de travail, comme des ordinateurs, des téléviseurs, des tablettes, des tables, des chaises et autres (coût unique): 15 000 dollars US

**COORDONNÉES**

Cristiano Ferri Faria, directeur du laboratoire Hacker (labhacker@camara.leg)

**PLUS D'INFORMATION**

<https://www.facebook.com/LabHackerCD>  
<https://www.youtube.com/user/LabHackerCD>  
<https://www.flickr.com/photos/118815643@N04>



**CANADA**

Simulateur budgétaire

**POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

En général, les politiques budgétaires et fiscales ne sont pas très attrayantes pour la majorité de la population. Toutefois, elles ont un impact considérable sur notre quotidien. Chaque fois que la période budgétaire approche, le Gouvernement présente les décisions et accords à approuver pour élaborer le budget, mais que se passe-t-il si une citoyenne ou un citoyen n'est pas d'accord avec une mesure? Ou si elle ou il considère que l'on aurait pu prendre une autre décision? Comment le peuple peut-il réviser les faits présentés par le gouvernement? Le citoyen moyen n'est pas économiste et n'a ni le temps ni la capacité de passer des heures à recueillir les informations de différentes sources.



**QUEL EST  
L'OBJECTIF?  
COMMENT  
FONCTIONNE-T-  
ELLE?**

De plus, le niveau de compréhension des données peut ne pas être suffisant pour les utiliser et les transformer dans sa propre simulation. Avec une interface directe et conviviale pour les utilisateurs, le système des impôts fédéraux a été simplifié pour que n'importe qui puisse l'utiliser. Aussi, il permet au public de contrôler l'information du gouvernement à tout moment, que ce soit entre les élections ou lors de débats sur des politiques publiques.

L'objectif du simulateur budgétaire est d'offrir au public un outil en ligne, interactif et prêt à l'emploi simplifiant les données et les informations du système fédéral des impôts canadiens.

L'estimateur d'impôt calcule l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et les effets primaires et secondaires sur les recettes fiscales. Les effets primaires incluent l'augmentation ou la diminution d'IRP associé aux revenus des particuliers et leurs seuils, tandis que les secondaires sont associés aux revenus générés après les impôts sur le revenu. Les utilisateurs peuvent modifier la plateforme pour simuler différentes structures de taxation et l'application montre les changements au budget fédéral en fonction de ces structures. De plus, ils peuvent créer des documents PDF avec les résultats des simulations.

Grâce à son expertise en simulation budgétaire, Nord Ouvert, une organisation de la société civile du Canada, a créé une version personnalisable de son outil « Budget Citoyen » pour le Directeur parlementaire du budget. Actuellement, une deuxième version de l'application est en cours de publication avec deux nouveaux modules: un outil de politique fiscale et un autre d'analyse de sensibilité. Le premier permettra aux utilisateurs de créer leur propre politique fiscale en ajustant les revenus fiscaux (en modifiant des dépenses ou des impôts spécifiques) et ses effets seront reflétés sur des indicateurs comme le produit intérieur brut ou l'emploi à plein temps.

	<p>Le deuxième permettra la manipulation de différentes assumptions (inflation, croissance et taux d'intérêts) afin de stimuler les impacts sur les revenus, les dépenses et les programmes fédéraux.</p>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>Cet outil a été créé en avril 2014 et a été mis en œuvre en novembre de la même année. Le travail a été effectué par demi-journées pendant une période de 6 mois, dont 300 heures de travail technique d'économistes et de code informatique par Nord Ouvert.</p>
<p><b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b></p>	<p><b>Du point de vue administratif:</b> Les principales difficultés sont venues du défi technique de concevoir des modèles financiers complexes dans un format accessible pour les utilisateurs. Cela a impliqué la construction de modèles micro-économiques supplémentaires pour restructurer ce qui avait auparavant été un processus « artisanal » à plusieurs étapes au Bureau parlementaire du budget.</p> <p>Un autre défi a été lié au fait de rendre l'information du Bureau parlementaire du budget transparente. Historiquement, les chiffres et l'information disponible étaient présentés à des expertes et des experts (académiques, techniques). Pour élargir l'approche et la portée de l'analyse du Bureau parlementaire du budget à d'autres publics, il a fallu incorporer les points de vue d'autres acteurs. Par exemple, au lieu de prévoir une décharge technique expliquant les limites des données financières, des hypothèses financières ont été intégrées pour refléter le comportement économique « standard ».</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Les résultats tangibles de l'application ont été immédiats entre les parlementaires, la société civile et les médias. L'application a été mentionnée lors de débats parlementaires et dans la presse mensuelle.</p>

	<p>Durant les dernières élections fédérales (en 2015), l'application a été utilisée par les partis politiques comme partie intégrante de l'estimation de leurs plateformes et programmes. De plus, plusieurs partis politiques l'ont utilisée pour déterminer si l'estimation des coûts dans leurs programmes et propositions étaient fiables par rapport aux chiffres du Bureau parlementaire du budget. En règle générale, cette application a réussi à présenter l'information financière de manière plus transparente et avec une meilleure qualité, appuyant mieux le discours public.</p> <p>À l'origine, elle a été conçue pour les membres du Parlement et les fonctionnaires, mais nous cherchons maintenant à l'étendre à un public plus large, permettant au peuple de s'éduquer et de participer de manière plus active aux débats politiques. De plus, elle permet au gouvernement d'élever ses normes de transparence de manière effective (en termes de coûts), permettant d'autonomiser le public et les organisations éducatives publiques.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Le coût total de mise en place a été d'approximativement 25 000 dollars US, en tenant compte du travail du personnel du Bureau parlementaire du budget et le temps consacré à des activités de communication avec les parlementaires, les médias et le public. Les coûts de maintenance se limitent à des mises à jour et à l'hébergement du site web (<i>hosting</i>).</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Jason Jacques, director de finanzas y director senior del equipo de análisis presupuestarios y de costos, Oficina del Director parlamentario de presupuesto de Canadá  <a href="mailto:jason.jacques@parl.gc.ca">jason.jacques@parl.gc.ca</a> / <a href="mailto:pbo-dpb@parl.gc.ca">pbo-dpb@parl.gc.ca</a></p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://www.readyreckoner.ca/">http://www.readyreckoner.ca/</a>  <a href="https://www.youtube.com/watch?v=LxBm1nW1USQ">https://www.youtube.com/watch?v=LxBm1nW1USQ</a>  <a href="http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/Ready_Reckoner_Guide_EN.pdf">http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/Ready_Reckoner_Guide_EN.pdf</a></p>



## CHILI

### Groupe bicaméral sur la transparence

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

En 2012, le Sénat et la Chambre des députés ont créé leurs commissions de l'éthique et de la transparence respectives pour traiter les infractions dans ces domaines, mais on a averti de la nécessité d'établir une instance de collaboration interinstitutionnelle permettant de rassembler les critères et de convenir d'actions conjointes visant à stimuler les parties les plus larges de la « Déclaration de Santiago sur la transparence et l'intégrité des parlements et des partis politiques » du 13 janvier de cette année.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?**

Promouvoir des politiques publiques, des initiatives juridiques et administratives pour perfectionner et approfondir les principes de transparence, de probité, d'intégrité et de participation citoyenne au sein du Congrès national. Entre autres actions, ses membres présentent des projets de loi ou des observations destinées à les perfectionner auprès de la Chambre correspondante et fait des propositions de réglementation aux commissions de l'éthique et de la transparence.

Au niveau international, il promeut les principes du parlement ouvert à travers le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas et le Groupe de travail sur l'ouverture législative du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)<sup>4</sup>. Aussi, le président du Groupe bicaméral sur la transparence préside et coordonne ces instances.

Actuellement, le Groupe bicaméral sur la transparence est composé de cinq sénateurs et de cinq députés, et a le soutien des autorités des deux Chambres, de la Bibliothèque du Congrès national et d'une conseillère ou d'un conseiller. Il se réunit généralement une fois par mois et communique avec des organismes publics, des organisations internationales et la société civile, en représentation du Congrès national.

<sup>4</sup> Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est une initiative multilatérale ayant pour objectif de garantir des engagements concrets de la part des gouvernements pour promouvoir la transparence, l'autonomisation du public, la lutte contre la corruption et l'utilisation des technologies pour renforcer la gouvernance. Pour plus d'information, veuillez consulter le lien suivant: <https://www.opengovpartnership.org/about/about-ogp>

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

Environ cinq mois. Le Sénat a proposé à la Chambre des députés de créer le Groupe le 5 juin 2012, proposition qui a été acceptée le 16 octobre. À partir de cet accord, le Groupe a été créé le 7 novembre 2012.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

Le Groupe bicaméral sur la transparence se réunit régulièrement, grâce à la volonté de ses membres de participer et de stimuler les initiatives proposées. Néanmoins, son travail devrait être renforcé. C'est pourquoi il existe un projet de loi visant à réformer la loi organique constitutionnelle (LOC) du Congrès national qui, entre autres modifications, institutionnalise le Groupe bicaméral sur la transparence en tant que Commission bicamérale sur la transparence permanente, au-delà de l'accord en vigueur entre les deux Chambres.

**QUELS ONT ÉTÉ LES  
RÉSULTATS?**

En matière de transparence, de probité, d'éthique et de participation citoyenne, les deux Chambres doivent être alignées pour avancer de façon similaire. C'est pourquoi cette instance a été fondamentale pour permettre un travail conjoint.

Les progrès atteints incluent:

- » Perfectionnement de l'agenda sur la transparence, l'accès à l'information publique, la probité et l'éthique, inclus dans le projet de loi de réforme de la LOC du Congrès
- » Règlement de la loi sur le lobbying et la gestion des intérêts adopté par les deux Chambres avec de légères modifications
- » Modification constitutionnelle obligeant le Congrès à rendre des comptes chaque année
- » Approbation de normes administratives quant aux déclarations de patrimoine et d'intérêts établies dans la loi sur la probité, dans les mêmes conditions dans les deux Chambres

	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Réalisation de plusieurs ateliers avec la Banque mondiale, ParlAmericas, le PNUD et l'Institut national démocratique (NDI), entre autres organismes, pour promouvoir la culture du parlement ouvert, en particulier en Amérique. Trois ou quatre activités par an ont eu lieu avec une participation de 20 à 100 personnes par activité</li> <li>» Présentation de la Politique pour un parlement ouvert du PGO durant le Sommet annuel du PGO en décembre 2016 avec la participation d'autres organismes internationaux</li> <li>» Signature d'un accord avec la Banque mondiale pour renforcer les parlements de la région en matière de parlement ouvert</li> <li>» Signature d'un accord avec le PNUD pour renforcer l'institutionnalisation des commissions de l'éthique et de la transparence et du Groupe bicaméral sur la transparence, ainsi que pour soutenir la réglementation qui sera rendue nécessaire par l'approbation de la modification de la LOC du Congrès</li> <li>» Premier pays à présenter un Plan pour un parlement ouvert et à avoir atteint 65 % des engagements pris</li> </ul>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Son fonctionnement régulier est appuyé par des fonctionnaires du Congrès et le conseil spécialisé est à la charge des deux Chambres imputées sur leurs budgets ordinaires. Les activités internationales sont également financées de manière partagée et grâce à la contribution des organismes internationaux avec lesquels des accords de coopération ont été signés en la matière.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>José Luis Alliende, secrétaire du Groupe bicaméral sur la transparence (alliende@senado.cl)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p>Ne s'applique pas</p>



## CHILI

### Système d'information législative - SIL

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

Pour concentrer dans une seule base de données toute l'information relative au processus des projets de loi, quelle que soit la Chambre qui les propose.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

Permettre aux utilisateurs internes et au public de suivre en ligne les processus du Congrès national, ainsi que de visualiser chaque étape dans l'ordre chronologique.

Ce système a également pour objectif de rendre publiques toute l'information et la documentation produites durant le processus d'un projet (initiatives, rapports de commissions, débats, votes, communication, etc.), ainsi que de permettre des recherches croisées de projets traités par le Congrès national, par période, domaine, auteur, état de traitement, etc.

#### **COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?**

Les premières versions du Système d'information législative (SIL) ont été développées en plusieurs étapes entre 1994 et 2000. En 2004, une révision détaillée du contenu du système a été effectuée pour ajouter les éléments manquants et constamment mettre à jour l'information produite relative à un projet de loi.

#### **QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** Au début, pour l'incorporation de la base de données, il n'a pas été facile de faire assumer la nature bicamérale du traitement des lois aux deux Chambres, en particulier en ce qui concerne la hiérarchisation du SIL pour l'entrée de données.

**Du point de vue du public:** Méconnaissance de l'existence et du fonctionnement de l'option de recherche croisée de données.

<b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b>	Disposer d'un outil en ligne, libre d'accès et facile pour le public, concentrant les précédents d'un projet de loi donné ou d'une question législative, permettant ainsi de créer l'historique de la loi rapidement et efficacement. Il existe un total de 10 464 traitements de projets de loi, avec tous leurs précédents. Entre le 20 août et le 20 octobre 2017, le SIL a été consulté 213 349 fois.
<b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b>	Il existe une nouvelle proposition de mise en place du SIL avec un coût de 68 700 dollars US et une période de mise en œuvre estimée à 8 mois.
<b>COORDONNÉES</b>	Patricio Álvarez, chef du service informatique (palvarez@senado.cl)
<b>PLUS D'INFORMATION</b>	<a href="http://www.senado.cl/appsenado/templates/tramitacion/index.php">http://www.senado.cl/appsenado/templates/tramitacion/index.php</a>



## CHILE

Site « Historique de la loi » de la Bibliothèque du Congrès national

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	Pour permettre à n'importe qui d'accéder en ligne aux précédents fiables du traitement des lois.
<b>QUEL EST L'OBJECTIF? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</b>	Diminuer le manque d'information entre le Congrès et le public, en promouvant la transparence et l'accès à l'information législative et à l'activité parlementaire dans le Congrès national, en la rendant disponible en ligne, ainsi que permettre aux utilisateurs de réutiliser l'information se trouvant sur des plateformes ouvertes et interopérables, cherchant à s'en servir pour créer d'autres produits.



	<p>Le site web permet également à chaque utilisateur de créer son propre « historique de la loi » en fonction de ses conditions particulières, par exemple à partir de traitements précis, de la participation des parlementaires ou du domaine, entre autres éléments. Il facilite également l'interopérabilité avec les bases de données d'autres pouvoirs législatifs et de l'État.</p>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>La herramienta se empezó a preparar en 2010, para ser lanzada en agosto de 2015.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p><b>Du point de vue du public:</b> La plateforme était nouvelle et, offrant plus de possibilités, la gestion des outils de la plateforme a été difficile.</p> <p><b>Du point de vue administratif:</b> Il existe des difficultés informatiques requérant une amélioration continue de la plateforme.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Ils sont disponibles en format interopérable:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» 250 historiques de loi des lois publiées entre 1965 et 1973</li> <li>» 479 historiques de loi correspondant à toutes les lois publiées entre 2009 et 2014</li> <li>» Historiques de décrets approuvant des traités internationaux en 2013 et 2014</li> <li>» Tous les historiques de loi des lois publiées à partir du 1er janvier 2015</li> <li>» En format PDF tous les historiques de lois publiées en 2007 et 2008</li> <li>» Historiques de loi par article de la Constitution</li> <li>» Historiques de loi par article d'autres normes</li> </ul> <p>Actuellement, le peuplement des informations est dans sa deuxième phase de saisie d'historiques de loi, période 2001-2008, le peuplement de la période 1990-2000 restant en attente pour l'année 2017.</p>

**QUEL A ÉTÉ LE COÛT  
DE LA MISE EN  
ŒUVRE?**

583 000 dollars US remis par la Direction des budgets pour le peuplement des informations de 1990 à 2014, à réaliser sur trois ans.

**COORDONNÉES**

Karem Orrego, chef de la division Historique de la loi-Travail parlementaire, Département des services législatifs et documentaires, et Chargée de la transparence Bibliothèque du Congrès national (korrego@bcn.cl)

**PLUS  
D'INFORMATION**

<http://www.bcn.cl/historiadelaley>



## MEXIQUE

Comité de la garantie de l'accès et de la transparence de l'information

**POURQUOI A-T-ELLE  
ÉTÉ MISE EN PLACE?**

En vertu des réformes constitutionnelles en matière de transparence, le pouvoir législatif devait disposer au niveau interne d'un organe garant du droit de l'accès à l'information de la Chambre et de la protection des données personnelles pouvant être concernées par cette information.

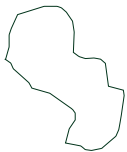
C'est ainsi que le Comité de la garantie de l'accès et de la transparence de l'information (COGATI) a été créé en 2003, composé de sénatrices et de sénateurs représentant les Groupes parlementaires du Sénat de la République.

**QUEL EST  
L'OBJECTIF?**

Le Comité de la garantie de l'accès et de la transparence de l'information du Sénat est l'organe garant, spécialisé et impartial, doté d'une autonomie opérationnelle et de gestion, chargé de coordonner et de superviser le respect de la

	<p>loi par les organes et les unités administratives du Sénat. Il est également chargé des fonctions qui lui sont assignées par la loi et le règlement, comme celle de déterminer les informations réservées ou confidentielles.</p>
<p><b>COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE?</b></p>	<p>D'abord, la réglementation qui prévoyait l'existence de l'organe collégial et ses attributions a été modifiée. Nous avons créé et établi un plan de travail, et réalisé des réunions et des accords pour la mise en place de bonnes pratiques. Enfin, nous avons cherché des projets nationaux et internationaux promouvant un parlement ouvert.</p>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>Sa création a été prévue depuis la réforme constitutionnelle de 2002. Il a été créé à travers un accord approuvé en session plénière du Sénat le 30 avril 2003.</p> <p>Il convient de préciser que pendant environ 10 ans, son activité se limitait à résoudre des non-conformités quant aux demandes d'information.</p> <p>À partir du 29 novembre 2012, le COGATI s'est installé avec de nouveaux membres qui ont réactivé son activité en explorant de nouvelles attributions et en mettant en œuvre des pratiques internes de transparence proactive et pour un parlement ouvert.</p>
<p><b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b></p>	<p><b>Du point de vue administratif:</b> Il existe des résistances internes et un manque de formation du personnel pour mener à bien les projets proposés.</p> <p>Il y a des lacunes dans la réglementation interne en ce qui concerne l'indication claire des attributions et des capacités de chaque secteur impliqué dans le processus de l'accès à l'information.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Les rapports du COGATI sont disponibles sur le lien suivant: <a href="http://www.senado.gob.mx/comisiones/cogati/informe.php">http://www.senado.gob.mx/comisiones/cogati/informe.php</a></p>

<b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b>	La création du COGATI n'a engendré aucune affectation budgétaire spécifique car les membres du Comité sont les sénatrices et les sénateurs de la République.
<b>COORDONNÉES</b>	Tanya Marlene Magallanes López, secrétaire technique du Comité de la garantie de l'accès et de la transparence de l'information (cogati@senado.gob.mx)
<b>PLUS D'INFORMATION</b>	<a href="http://www.senado.gob.mx/comisiones/cogati/index.php">http://www.senado.gob.mx/comisiones/cogati/index.php</a>



## PARAGUAY

Système d'information législative  
(Version 1 - SIL et Version 2 - SILpy)

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	Dû à l'importance d'un système de gestion de l'information sur l'activité parlementaire qui soit fiable, complet, utile et facile d'accès pour le public.
<b>QUEL EST L'OBJECTIF?</b>	<p>Le système permet l'enregistrement et le suivi électronique des processus d'élaboration et d'adoption des lois. Quant au mécanisme de participation citoyenne, l'application intitulée Pouvoir législatif ouvert a d'abord été créée par des fonctionnaires du Congrès du Paraguay pour permettre au public de facilement s'informer, voter et donner son avis, de manière non contraignante et dans toute phase de la gestion législative, sur les lois étudiées préparées et publiées à cet effet.</p> <p>Dans la nouvelle version (version 2), le mécanisme de participation citoyenne a été intégré au SILpy et permet d'accéder à des données relatives aux activités législatives des parlementaires. Sa mise en place a débuté le 1er juillet 2013. Il s'agit de la version actuellement en vigueur.</p>

**COMMENT SA MISE  
EN ŒUVRE  
S'EST-ELLE  
DÉROULÉE?**

En premier lieu, un Accord de coopération institutionnelle entre le Sénat de la République du Chili et le Congrès national du Paraguay a été signé. Les fonctionnaires ont été formés, un logiciel a été transféré et adapté à cet effet, puis il a été appliqué et adapté au système constitutionnel et juridique pour le Paraguay.

Dans la version 2, le SILpy a été élaboré par des fonctionnaires du Congrès national pour permettre l'intégration de modules selon les besoins et les politiques institutionnelles. Cette version permet d'inclure des documents dans différents formats, comme: Word pour faciliter la comptabilité avec les équipements de traitement de texte et pouvoir réutiliser le contenu du document, tableur électronique Excel, Adobe PDF, images, etc.

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

Il a été mis en place en décembre 2007 et est resté opérationnel jusqu'en juin 2013. Nous avons identifié ce besoin de nombreuses années auparavant, et un système d'information dans les Chambres du Congrès a été créé pour un usage interne.

Quant à la version 2, elle a été mise en place en juillet 2013 pour remplacer la version 1 (SIL). La réingénierie du nouveau SILpy consiste en la reconception générale des processus législatifs. Le développement du système a duré un an et la migration des données a duré environ trois mois.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** L'adaptation du logiciel chilien au processus d'élaboration des lois et à la terminologie législative du Paraguay a été un défi.

En ce qui concerne la version 2, les différences dans le Règlement interne de la Chambre des sénateurs et celui de la Chambre des députés a complexifié la mise en place. Par exemple, le mandat législatif du Bureau de la Chambre des sénateurs est d'un an, tandis qu'il est de deux an et six mois pour la Chambre des députés.

### **QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?**

Le système prévoit des informations facilitant le travail législatif des fonctionnaires comme des parlementaires, en plus de faciliter la participation citoyenne.

La version 2 a permis l'accès multiple à cette plateforme depuis un ordinateur ou n'importe quel appareil mobile de type smartphone, tablette, iPad, etc. D'autres résultats concernent la participation citoyenne dans tous les projets en cours d'étude, les audiences publiques ou les projets intégrés au SILpy. De plus, à partir de la base des données ouvertes fournies par cette plateforme, l'application mobile « Legislativopy » a été développée, par exemple.

### **QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?**

Pour la version 1, la quatrième clause de l'Accord de coopération entre le Sénat de la République du Chili et l'honorable Congrès de la Nation de la République du Paraguay prévoit que les coûts liés aux billets d'avion, à l'hébergement, à l'alimentation et aux déplacements internes sont à la charge du Congrès de la Nation de la République du Paraguay dans le cadre du projet de «Modernisation du Congrès du Paraguay», financé par la Banque mondiale.

Pour la version 2, le coût provient des heures de travail des fonctionnaires du Congrès national du Paraguay assignés, sans dépenses supplémentaires par rapport au salaire correspondant.

### **COORDONNÉES**

#### **Chambre des sénateurs:**

Ana N. Silva, directrice générale de la numérisation législative (asilva@senado.gov.py / informacionpublica@diputados.gov.py)

#### **Chambre des députés:**

Dalci Romero, directrice de l'information et de la gestion législative (silpy@diputados.gov.py / informaciones@senado.gov.py)

**PLUS  
D'INFORMATION**

Versión 1 (actualmente fuera de servicio):  
<http://sil.senado.gov.py/>  
Versión 2 (operativo desde julio de 2013):  
<http://sil2py.senado.gov.py/>



**PÉROU**

Systeme de demandes publiques

**POURQUOI A-T-ELLE  
ÉTÉ MISE EN PLACE?**

Avant la massification d'Internet, les citoyennes et les citoyens présentaient leurs écrits (demandes ou plaintes, entre autres) à l'attention du Congrès de la République à travers la réception du Parlement, ce qui impliquait de se rendre aux installations du pouvoir législatif ou d'envoyer un courrier postal, pour celles et ceux qui résidaient à l'étranger. Plusieurs jours plus tard, ils se rendaient de nouveau aux installations du Congrès pour obtenir une réponse aux documents présentés.

Avec la mise en place du Système de demandes publiques, ils peuvent maintenant faire part de leurs points de vue, consultations, propositions, plaintes, dénonciations ou suggestions au Congrès par le biais de deux canaux: le courrier électronique du Système de demandes publiques ([pedidos@congreso.gob.pe](mailto:pedidos@congreso.gob.pe)) ou le formulaire de demandes publiques (disponible sur le Portail du Congrès).

**QUEL EST  
L'OBJECTIF?**

Établir un lien permanent entre le Congrès de la République, le public et les organisations de la société civile, ainsi que canaliser les demandes du public destinées au Congrès et offrir un espace permanent de dialogue entre le public et le Parlement.

**COMMENT SA MISE  
EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?  
COMMENT  
FONCTIONNE-T-  
ELLE?**

Avec la massification d'Internet, le Congrès de la République a déterminé en 2001, à travers l'Accord de Bureau n° 033-2001-2002/MESA-CR, que le Bureau des initiatives citoyennes et institutionnelles (aujourd'hui nommé Bureau de la participation, la projection et la liaison avec le public) serait chargé de traiter et de suivre les différentes demandes du public.

De la même manière, l'Accord de Bureau prévoyait que la Direction des systèmes d'information du Parlement mettrait en place un logiciel pour enregistrer le suivi des demandes du public au Congrès et aux membres du Congrès.

Une fois les demandes reçues, elles sont enregistrées, classées, numérotées, puis remises aux instances concernées du Congrès de la République:

- » Zone de participation, de service et d'éducation publique: le Système de demandes publiques est chargé de les traiter dans leur totalité par courrier électronique dans les meilleurs délais, et de les enregistrer sur son site web de demandes publiques. La majorité des demandes traitées par le Système de demandes publiques font référence aux activités du Congrès (programmes), ses procédures, ses documents (textes de décisions, motions ou projets de loi, entre autres), aux informations relatives à son organisation et à ses fonctions ou aux bureaux et aux contacts avec les membres du Congrès, entre autres
- » Commissions ordinaires: les demandes transmises aux commissions ordinaires sont dirigées vers les sites web de chacune d'entre elles, créés au début de chaque législature à cet effet. Une fois que les demandes figurent sur le site web, le Système de demandes publiques envoie un courrier électronique aux personnes à l'origine des demandes, en leur indiquant les commissions les ayant reçues, le nom des membres du Congrès qui les président, et le numéro de téléphone de leurs bureaux, afin qu'elles puissent les suivre. Le Système de demandes



envoie tous les quinze jours les alertes correspondantes aux commissions ordinaires afin de les informer des demandes transmises.

- » Il convient de signaler que lorsqu'une demande transmise à l'une des commissions implique un type d'action ou d'initiative, c'est aux membres du Congrès de le faire, tant dans leur bureau que dans les commissions de travail; que cette demande est sujette à la priorité qu'ils détermineront, que ce soit pour des critères de programmation ou idéologiques, voire sa position par rapport aux majorités et aux minorités au sein du Congrès. Par conséquent, les parlementaires n'ont généralement pas de mandat impératif, en vertu de l'article 93 de la Constitution politique. En ce sens, le service parlementaire n'a aucune influence sur cet aspect.
- » Membres du Congrès de la République: lorsqu'une demande publique est destinée à un membre du Congrès, le Système de demandes publique la lui transmet par courrier électronique. Pour cela, le Système de demandes publiques contacte le bureau concerné par téléphone afin de vérifier l'adresse électronique du parlementaire et de demander une adresse supplémentaire (du personnel du bureau) pour transmettre la demande effectuée par voie électronique.

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

La mise en œuvre pour développer la plateforme et la procédure technique administrative correspondante ont duré environ trois mois.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** En juillet de chaque année s'installe une nouvelle période de sessions au Congrès de la République, ce qui implique dans la grande majorité des cas un renouvellement du personnel des commissions ordinaires du Parlement. Dans ces cas-là, le nouveau personnel a besoin de temps pour s'adapter au Système de demandes publiques.

De la même manière, nous avons observé que certaines commissions ordinaires ne considéraient pas le traitement des demandes transmises par le Système de demandes publiques comme prioritaire. Enfin, il convient de préciser que la plateforme du Système de demandes publiques doit être perfectionnée pour permettre une meilleure interaction avec le public.

**Du point de vue du public:** Au début, une grande partie de la population n'avait pas confiance en l'Internet et le Système de demandes publiques n'avait donc pas beaucoup de crédibilité.

Dû à la massification d'Internet, les citoyennes et les citoyens contactent directement les membres du Congrès ou les commissions ordinaires. Par conséquent, le nombre de demandes effectuées à travers le Parlement virtuel du Pérou a peu à peu diminué.

### **QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?**

Une grande partie de l'information demandée via le Système de demandes publiques est disponible sur le Portail du Congrès, ce qui a contribué à la diminution des demandes. Grâce à la mise en place de ce système, le public n'a plus à se rendre au Congrès pour effectuer une demande, ni à y retourner quelques jours plus tard pour obtenir une réponse. Aujourd'hui, chacun peut présenter ses demandes aux différentes instances du Parlement à partir d'un ordinateur doté d'un accès à Internet, et obtenir la réponse de la même manière dans un court délai.

Avec le Système de demandes publiques, les personnes et les institutions résidant dans le pays ou à l'étranger peuvent effectuer des demandes directement au Congrès via Internet, que ce soit à titre personnel ou au nom d'une organisation. Souvent, les commissions ordinaires établissent une communication directe avec le public, en répondant aux demandes présentées à travers le Système de demandes publiques.

	<p>PDemandes publiques présentées au Congrès:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2015: 998</li> <li>En 2014: 1.418</li> <li>En 2013: 1.292</li> <li>En 2012: 925</li> <li>En 2011: 1.531</li> </ul>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>L'élaboration de la plateforme virtuelle et sa mise à jour, ainsi que la méthodologie et la procédure technique administrative, n'ont pas été quantifiées étant donné qu'elles ont été réalisées avec les ressources humaines et techniques du Congrès.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Leny Palma Encalada, chef du Bureau de la participation, la projection et la liaison avec le public (participa@congreso.gob.pe)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://www4.congreso.gob.pe/pvp/pedidos/presentacion.asp">http://www4.congreso.gob.pe/pvp/pedidos/presentacion.asp</a></p>

# II.

## BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE



## BRÉSIL

e-Democracia

### POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?

Elle a été mise en place pour améliorer la qualité du processus législatif grâce au concept de *crowdsourcing*, c'est-à-dire de recueillir des idées du public collectivement.

### QUEL EST L'OBJECTIF? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?

E-Democracia est un site web visant à promouvoir la participation du peuple dans le processus législatif à travers trois mécanismes:

- » Chats virtuels: permettant au public de discuter en direct et d'envoyer des commentaires pendant les audiences publiques, puisque l'interaction en personne est réservée aux intervenants invités et aux parlementaires
- » Forums de discussion: permettant de proposer des idées et de développer des discussions de manière permanente sur les projets en cours depuis n'importe où dans le pays
- » Outil « *Wikilegis* »: grâce auquel le public peut commenter chaque article d'un projet de loi séparément, ou suggérer une alternative de rédaction. Cela aide à ce que la contribution du public soit structurée et organisée de façon similaire au débat législatif et facilite l'analyse du rapporteur du projet de loi

### COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?

La préparation d'e-Democracia a débuté en 2008 pour être lancée en juin 2011.

### QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?

**Du point de vue du public:** il n'est pas facile à utiliser, le format n'est pas aussi attractif que celui d'autres forums.

**Du point de vue administratif:** il existe des difficultés dans le processus d'exécution car réaliser des opérations simples comme changer et alimenter le site avec des informations et des vidéos requiert de nombreuses étapes. De plus, sans

	<p>lire chacun des commentaires, il est difficile de distinguer ceux qui correspondent à des arguments réels des pourriels.</p> <p><b>Du point de vue du Parlement:</b> une grande partie des parlementaires n'utilisent pas fréquemment cet outil, ce qui amoindrit l'intérêt des participants de la société civile.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Plus de 3 400 sujets de discussions et de forums ont été créés.</li> <li>» Plus de 340 audiences publiques ont été réalisées grâce au chat virtuel.</li> <li>» <i>Wikilegis</i> a permis à des milliers d'internautes d'apporter leurs idées sur des projets de loi, tels que le Code de procédure civile, le Cadre civil de l'Internet et la Charte de la jeunesse. Pour cette dernière, environ 30 % du texte final a été élaboré à partir des contributions du public via le portail e-Democracia.</li> </ul>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Environ 50 000 dollars US dont les coûts de développement et de communication.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>edemocracia@camara.leg.br</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://edemocracia.camara.gov.br/">http://edemocracia.camara.gov.br/</a></p>



## CHILI

Sénateur virtuel

<p><b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b></p>	<p>Pour rapprocher le public du travail législatif et de la compréhension du processus de création des lois.</p>
--	--

<p><b>QUEL EST L'OBJECTIF? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</b></p>	<p>Elle permet au public de participer à l'exercice de création des lois comme des sénatrices et des sénateurs, grâce au vote de questions concernant un projet de loi traité par le Sénat. Cette plateforme permet non seulement de se prononcer pour, contre ou de s'abstenir, mais également de justifier ses positions.</p> <p>Cette participation est non contraignante. Suite à ces participations, les commissions spécialisées, les sénatrices et les sénateurs sont informés de l'opinion sur les sujets de fond débattus.</p>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>Deux ans à partir d'une expérience pilote en 2001 nommée « e-legislación ». Toutefois, il s'agit d'un outil dynamique qui a été développé peu à peu, en s'élargissant et en s'améliorant. Le Sénateur virtuel a été officiellement lancé en juillet 2003.</p>
<p><b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b></p>	<p><b>Du point de vue du public:</b> Les utilisateurs n'ont pas compris que leurs votes ne sont pas contraignants et que leurs opinions sont transmises aux sénatrices et sénateurs.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>D'exercice d'éducation civique, il est devenu un moyen d'expression important et massif de positions face à des projets d'intérêt public. Il a servi à mesurer le degré d'intérêt que des projets de loi donnés suscitent, au vu de l'augmentation considérable de la participation sur ces projets. Il existe actuellement 129 442 utilisatrices et utilisateurs inscrits.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Nous n'avons pas de notion précise du coût étant donné que ce système a été pensé et développé par le personnel du Sénat. Il a donc fait partie du budget annuel régulier, sans impliquer aucun investissement inhabituel. Les ressources nécessaires sont les ressources humaines et technologiques qui peuvent être assurées par le budget ordinaire de l'organe</p>

	parlementaire, car cette expérience requiert des éléments technologiques habituels (site web et application informatique) et du personnel toujours présent dans les domaines concernés des congrès.
<b>COORDONNÉES</b>	María Eliana Peña, chef adjointe du Bureau des informations (mpena@senado.cl)
<b>PLUS D'INFORMATION</b>	<a href="http://www.senadorvirtual.cl/">http://www.senadorvirtual.cl/</a>



## COLOMBIE

### Application mobile Mi Senado

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	<p>L'assistance aux séances plénières et aux votes des projets de loi est l'un des sujets qui suscitent le plus grand intérêt de l'opinion publique. Les exercices d'autres pays ont été analysés pour identifier la meilleure façon de relier le Sénat de la République avec le public pour l'informer au mieux. Dans cet objectif, nous avons souhaité élaborer un outil pratique et simple permettant au public de savoir ce qui se passe lors des séances plénières en temps réel, ainsi que de donner son opinion sur les projets abordés au sein du Sénat.</p> <p>C'est ainsi que nous avons conçu Mi Senado qui, en plus d'un outil pour la transparence et l'ouverture de l'information, est un instrument de pédagogie législative et pour la participation citoyenne.</p>
<b>QUEL EST L'OBJECTIF? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</b>	<p>Voici les objectifs principaux de l'application mobile Mi Senado:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Ouvrir le Sénat de la République pour que le public connaisse ses actions et sache qui le représente</li> </ul>



- » Fournir des informations stratégiques sur le Sénat en temps réel
- » Créer des canaux de participation citoyenne
- » Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour rapprocher le Sénat du public
- » Permettre au public de se familiariser avec les sénatrices et les sénateurs qui représentent ses intérêts

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

L'application a été présentée au public en février 2017. Il s'agissait de l'un des engagements du premier Plan d'action pour un Congrès ouvert et transparent. La présidence du Sénat de la République, le département de la planification et des systèmes et l'équipe de la presse et des communications étaient chargés de sa conception et l'ont débutée en septembre 2016.

Au début, nous avons examiné des initiatives similaires en Amérique latine, comme Pleno Ciudadano au Mexique, Senador Virtual au Chili et Cámara para todos en Colombie. À partir de ces expériences, nous avons identifié les aspects qui fonctionnaient bien et les faiblesses. Nous avons ensuite élaboré une première version qui a été présentée à des organisations de la société civile, à des entités publiques et à des expertes et des experts dans des questions législatives afin de connaître leurs opinions.

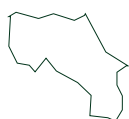
Par la suite, nous avons réalisé de multiples essais afin de lancer l'application la plus complète possible.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** La plus grande difficulté de cette application mobile a été la façon de télécharger les informations sur les séances plénières. Actuellement, ce processus mécanique est réalisé par une personne assistant aux séances plénières.

Le système qui effectue l'enregistrement des sénatrices et des sénateurs et qui reçoit les votes est fermé et nous n'avons pas pu concevoir un mécanisme compatible permettant de rediriger les informations du système vers l'application.

<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Jusqu'aujourd'hui, l'application a été téléchargée par 55 000 personnes et a permis de créer les premières bases permettant au public d'utiliser les informations fondamentales concernant le Sénat.</p> <p>Étant donné l'importance de l'information fournie par l'application mobile, nous avons développé le premier exercice d'innovation ouverte, intitulé « Visualisation législative », dont l'objectif est de visualiser l'information créée par l'application mobile, d'impliquer les jeunes développeurs dans les questions législatives et d'informer l'opinion publique sur les questions traitées par le Sénat.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Le développement de l'application mobile a coûté 16 000 dollars US.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Pamela Lozano, secrétaire privée de la présidence et déléguée aux questions de transparence (pamela.lozano@senado.gov.co)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p>Enlace a la página web: <a href="http://www.senado.gov.co/">http://www.senado.gov.co/</a>  Enlace a la aplicación móvil: <a href="https://play.google.com/store/apps/details?id=gov.senado.app&amp;hl=es">https://play.google.com/store/apps/details?id=gov.senado.app&amp;hl=es</a></p>



## COSTA RICA

Département de la participation citoyenne

<p><b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b></p>	<p>Le Département de la participation citoyenne a pour précédent le Bureau d'initiative populaire, créé en 1999, dont la loi sur l'initiative populaire a élargi les fonctions. Son principal objectif était d' « offrir des espaces de participation sociale active dans l'Assemblée législative, veillant à contribuer</p>
--	--

à rapprocher les habitants du premier pouvoir de la République ». Ce Bureau n'est cependant pas arrivé à ses fins et c'est pourquoi il a été décidé de renforcer le processus de participation citoyenne en identifiant trois processus: un processus de gestion des initiatives ou des propositions citoyennes, un autre de formation civique et législative et un dernier de communication politique, les deux premiers étant substantiels et le troisième étant un processus d'appui, non seulement aux autres processus mais également à d'autres services de l'institution.

Dû aux faibles niveaux de légitimité du travail parlementaire, il a fallu renverser cette tendance à partir d'une relation institutionnelle reliant les députées et les députés aux différentes communautés et organisations sociales, et non pas politique et partisane.

### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

- » Promouvoir des espaces de participation sociale active dans l'Assemblée législative pour faciliter la communication entre la population et ses représentantes et ses représentants, et son interaction dans les processus législatifs
- » Créer des canaux institutionnalisés pour informer sur l'activité quotidienne du Parlement, en tant que moyen pour la communication politique avec le public
- » Promouvoir des activités de formation dans les communautés et les centres d'éducation publics et privés sur le travail et le fonctionnement de l'Assemblée législative et la législation qu'elle promeut
- » Fournir l'assistance technique dont le public a besoin pour présenter des projets d'initiative populaire ou des propositions citoyennes

### **COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE?**

Des actions de rapprochement avec des communautés et des organisations publiques et privées ont été mises en place, le travail de formation étant un élément fondamental pour entraîner une plus grande participation de manière effective.

Les activités réalisées avec la participation des députés se déroulent sous forme de sessions de travail avec les différentes communautés et organisations afin que le public aborde directement ses préoccupations et les mécanismes de dialogue nécessaires.

Activités principales:

- » Recibir de la ciudadanía y remitir a las y los diputados las iniciativas presentadas mensualmente en el Departamento de Participación Ciudadana por los diferentes medios existentes
- » Mener un suivi des initiatives non sélectionnées par les députés, ainsi que de celles devenues des projets de loi
- » Apporter une assistance et un accompagnement pour la présentation de projets d'initiative populaire ou de propositions citoyennes
- » Diriger les utilisateurs recherchant des informations vers les institutions et bureaux concernés en fonction de leurs demandes
- » Réaliser des forums numériques via le portail législatif, les chaînes de télévision et numériques de l'Assemblée nationale et lorsque les questions sont posées en temps réel sur les comptes Twitter et Facebook de l'Assemblée législative, promouvant une plus grande interaction entre les députés et le public. Les secteurs spécifiques se coordonnent en fonction du sujet à traiter pour être en ligne et pouvoir poser des questions directement aux députées et aux députés, qui répondent instantanément
- » Organiser et participer à des salons d'institutions publiques et d'organisations sociales cherchant à informer et à former le public dans différentes régions du pays
- » Signer des accords avec des organisations sociales et des institutions publiques pour atteindre une plus grande interaction avec le public et démocratiser l'accès aux services du Département de la participation citoyenne du point de vue du territoire (nous travaillons actuellement

avec l'Ordre des médecins et des chirurgiens, le Ministère de l'Éducation publique et la direction du développement pour la communauté).

- » Célébrer la participation sociale à travers:
  - » Des compétences en connaissances civiques (avec des élèves de primaire d'écoles publiques)
  - » des dialogues étudiants avec des chefs de parti (avec des élèves de secondaire de différents établissements publics et privés)
  - » Des forums de participation citoyenne (avec des organisations de la société civile)
  - » Des formations à des centres éducatifs et des organisations sociales sur le fonctionnement de l'Assemblée législative et ses mécanismes de participation et de sensibilisation citoyenne
- » Organiser et participer à des salons d'institutions publiques, tels que:
  - » Des dialogues étudiants, dans lesquels des leaders étudiants de quatrième année dans différents établissements publics de la région aident ensemble le Ministère de l'Éducation publique à favoriser et à renforcer l'éducation civique au niveau du secondaire, ainsi qu'à promouvoir les valeurs de la démocratie
  - » Des sessions de travail auxquels participent des représentants de différents secteurs sociaux, d'entreprises et institutionnels, pour promouvoir le dialogue entre les représentants de la société civile et des institutions régionales avec les députés, ainsi que la présentation de propositions, d'initiatives ou de demandes de la part de ces secteurs à leurs représentants
- » Réaliser des ateliers de *leadership* démocratique destinés aux jeunes du secondaire pour qu'ils interviewent des députés et se forment à des mécanismes de *leadership* assertif, la participation sociale responsable et le système parlementaire

- » Organiser des ateliers de formation de contrôle des ressources municipales et de responsabilité fiscale pour les conseils d'administration des associations pour le développement
- » Mener des colloques universitaires basés sur un dialogue direct avec des groupes ne dépassant pas plus de 30 personnes provenant d'universités publiques et privées, sur des thèmes proposés aux députés par les universités

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
S'EST-ELLE  
DÉROULÉE?**

Cette pratique fonctionne de manière effective et dans un processus d'amélioration continue depuis octobre 2014.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** Dû à l'austérité budgétaire et à la situation financière du pays, les ressources sont extrêmement limitées. Néanmoins, les organisations sociales, les communautés et les institutions ont collaboré dans l'organisation et ont participé aux activités qui ont été menées.

Nous avons besoin de davantage de ressources humaines dans les différents secteurs et il est nécessaire de renforcer cet aspect par des échanges internes et des accords de coopération avec d'autres institutions.

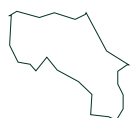
**Du point de vue du Parlement:** Il faut continuer de travailler avec certains secteurs politiques et partisans pour promouvoir une plus grande participation citoyenne et faire connaître ses bienfaits.

**QUELS ONT ÉTÉ LES  
RÉSULTATS?**

L'an dernier, le Département de la participation citoyenne a reçu 193 initiatives de loi du public. Parmi elles, les députés en ont sélectionné 107 à étudier.

La légitimité et la crédibilité des espaces de participation citoyenne et d'ouverture de l'Assemblée législative par rapport aux différentes organisations sociales et aux communautés se sont accrues.

	<p>La coopération et l'ouverture avec des secteurs coopératifs, solidaires, syndicaux ou des chambres commerciales, entre autres, sont une réussite.</p> <p>Au niveau de la formation, des activités ont été menées pour promouvoir une meilleure compréhension du fonctionnement du Parlement et des valeurs de la démocratie par les segments les plus jeunes de la population.</p> <p>Enfin, nous avons instauré la commémoration de la journée de la Participation sociale, déterminée par le Directoire législatif pour Promouvoir et encourager une culture de participation citoyenne, avec trois activités tout au long de la journée.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>La création du Département a coûté 2 787,70 dollars US. Depuis son ouverture, le budget a été augmenté d'environ 100 dollars US.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Juan Carlos Chavarría Herrera, directeur du Département de la participation citoyenne (jchavarria@asamblea.go.cr)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="https://www.facebook.com/participacioncr/?fref=ts">https://www.facebook.com/participacioncr/?fref=ts</a></p>



## COSTA RICA

### Parlement jeunesse et Parlement interuniversitaire

<p><b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b></p>	<p>Le Département de la participation citoyenne a pour précédent le Bureau d'initiative populaire, créé en 1999, dont les fonctions ont été élargies lors de la promulgation de la loi sur l'initiative populaire. En particulier, le Parlement jeunesse a été accueilli par le Département de la participation citoyenne et le Département de la vie étudiante en 2015. Le projet du Parlement interuniversitaire a été proposé par la Fédération des étudiants de l'Institut technologique</p>
--	--

	<p>du Costa Rica (FEITEC) et immédiatement accepté par le Département de la participation citoyenne de cette Assemblée législative.</p>
<p><b>QUEL EST L'OBJECTIF?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Créer un espace au sein du Parlement pour que les jeunes du pays puissent exercer la démocratie</li> <li>» Permettre d'intégrer les jeunes au processus de prise de décisions de manière transparente et dans leur intérêt</li> <li>» Promouvoir l'exercice parlementaire chez les jeunes de plus de 15 ans, étudiants réguliers des établissements publics du secondaire</li> <li>» Renforcer l'implication et la participation des étudiants universitaires et proposer des projets aux membres de l'Assemblée législative</li> </ul>
<p><b>COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</b></p>	<p>Le Parlement jeunesse est composé de 57 jeunes,<sup>5</sup> parlementaires titulaires, élus par les étudiants du secondaire. La sélection se fait à travers la procédure prévue par le personnel administratif de l'institution éducative, en coordination avec le Département de la participation citoyenne.</p> <p>En 2015, des ateliers sur le leadership démocratique ont été organisés pour des jeunes ayant participé à des activités réalisées par le Département au niveau secondaire pour coordonner des rencontres leur permettant d'interroger des députées et des députés, ainsi que de se former à des mécanismes de leadership assertif, à la participation sociale responsable et au système parlementaire.</p> <p>Le Parlement interuniversitaire simule un modèle de l'Assemblée législative du Costa Rica, avec 57 membres des 5 universités publiques (UCR, UNA, UNED, UTN et TEC).</p>

<sup>5</sup> L'Assemblée législative du Costa Rica est composée de 57 députés, le même nombre d'étudiants engagé dans cette pratique.



**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

L'accord du Directoire législatif pour l'institutionnalisation du Parlement jeunesse a été signé en janvier 2016 et du Parlement interuniversitaire en février 2016.

Les ateliers sur le *leadership* démocratique ont débuté en 2015, d'abord avec la Journée civique démocratique de la province de Limón avec 17 collèges (mai 2015), la province de Putarenas avec 21 collèges (juillet 2015) et récemment, la province de Guanacaste avec 16 collèges (août 2016). Deux ateliers par an ont été organisés dans des régions éloignées de la capitale. De plus, en novembre 2015, des ateliers et des dialogues étudiants ont été menés avec des chefs de parti au siège de l'Assemblée législative.

Le Parlement interuniversitaire s'est déroulé durant quatre mois (mars-juillet 2016), avec pour résultats six propositions de projets de loi approuvées et mises à la disposition des députées et des députés.

La plupart des nouvelles pratiques en matière de participation citoyenne ont débuté à partir de 2016, avec le fonctionnement du Département de la participation citoyenne.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** Restriction budgétaire, résistance au changement au niveau administratif concernant la création du Département, et manque de ressources humaines.

**Du point de vue du public:** La faible légitimité du Parlement dans certains secteurs sociaux a rendu nécessaires des campagnes de sensibilisation et de persuasion.

**QUELS ONT ÉTÉ LES  
RÉSULTATS?**

Au niveau de la formation, des activités ont été menées pour promouvoir une meilleure compréhension du fonctionnement du Parlement et des valeurs de la démocratie par les segments les plus jeunes de la population.

Il convient de souligner que 40 *leaders* étudiants ont participé au Congrès sur le *leadership* étudiant, organisé avec la Fondation Konrad Adenauer.

<b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b>	Le Département de la participation citoyenne a un budget annuel de 5 000 dollars US. Les activités sont organisées avec le soutien logistique et financier d'organisations sociales, d'institutions publiques et de municipalités.
<b>COORDONNÉES</b>	Juan Carlos Chavarría Herrera, directeur du Département de la participation citoyenne (jchavarria@asamblea.go.cr)
<b>PLUS D'INFORMATION</b>	<a href="http://www.asamblea.go.cr/">http://www.asamblea.go.cr/</a> Facebook: Participación Ciudadana – Asamblea Legislativa Costa Rica Guide méthodologique du Parlement jeunesse – disponible sur <a href="http://www.silviasanchezcr.com/assets/guiametodologicaparl.pdf">http://www.silviasanchezcr.com/assets/guiametodologicaparl.pdf</a>



## ÉQUATEUR

Maisons de l'Assemblée nationale (CAN, de son sigle espagnol)

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	L'objectif des Maisons de l'Assemblée nationale (CAN) est de disposer d'un espace où le public peut avoir un contact direct avec ses représentants, connaître les lois étudiées ou approuvées et traiter les problèmes propres à son environnement. Aussi, il peut participer à des débats en vidéoconférence et comparaître devant certaines commissions spécialisées lorsque sont abordés des thèmes concernant des groupes citoyens.
<b>QUEL EST L'OBJECTIF?</b>	Ouvrir les portes du Parlement au public et construire la structure juridique permettant une société basée sur le bien-vivre. Actuellement, ces efforts sont connus comme l'« Assemblée aux portes ouvertes. »

**COMMENT SA MISE  
EN ŒUVRE  
S'EST-ELLE  
DÉROULÉE?  
COMMENT  
FONCTIONNE-T-ELLE**

Les CAN se trouvent dans chaque capitale des 21 provinces dans des bâtiments gouvernementaux ou des installations avec lesquelles des accords de fonctionnement ont été effectués, situées dans le centre commercial de la ville, afin que le public puisse s'y rendre sans difficulté.

Pour créer les 21 CAN sur le territoire national et quatre à l'étranger, les étapes suivantes ont été nécessaires:

- » Rapprochement avec le Ministère des Affaires étrangères pour définir l'espace et les compétences des sièges à l'étranger (la mise en place d'une CAN a été prévue en fonction de la quantité d'émigrés dans des pays comptant une ambassade de l'Équateur)
- » Légalisation à travers une note transversale entre l'Assemblée nationale et le Ministère des Affaires étrangères pour le fonctionnement des CAN à l'étranger
- » Définition des sièges
- » Transfert du personnel technique et administratif; on compte actuellement environ 50 fonctionnaires législatifs pour les 25 CAN

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

Nous avons décidé en 2010 de mettre en place une politique de territorialité au sein de l'Assemblée. Cette idée a été entièrement renforcée en 2012.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue du public:** L'un des principaux problèmes que nous avons rencontrés dans la plupart des CAN est le manque de connaissance sur le travail de cet espace législatif, car le public effectue des demandes ne relevant pas des compétences des membres de l'Assemblée. Cela retarde les avantages que permet cet espace pour la création de lois pour le public.

<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Rapprochement entre le public et le travail législatif</li> <li>» Promotion d'une information adaptée sur la création de lois</li> <li>» Participation du public et des organisations sociales dans la création de lois</li> <li>» Diffusion des lois approuvées en session plénière de l'Assemblée nationale</li> </ul> <p>Il convient de souligner que le développement des CAN est un élément nouveau pour le pays comme pour le reste de la région, mis en place pour renforcer le lien entre les autorités élues et le public.</p> <p>En 2015, 113 918 personnes ont visité les CAN sur le territoire national et à l'étranger, pour plusieurs motifs (par exemple: diffusion de lois, formations ou responsabilité). De plus, le public s'est davantage rapproché de ses représentants et a apporté des observations importantes sur les projets de loi.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Le coût initial du fonctionnement des CAN a été de 20 000 dollars US. Actuellement, le financement annuel pour maintenir les 25 sièges nationaux et internationaux est de 100 000 dollars US.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Irina Quirola Boada, fonctionnaire de l'équipe de coordination générale de la participation citoyenne de l'Assemblée nationale (<a href="mailto:irina.quirola@asambleanacional.gob.ec">irina.quirola@asambleanacional.gob.ec</a>)</p>
<p><b>MÁS INFORMACIÓN</b></p>	<p><a href="http://www.asambleanacional.gob.ec">www.asambleanacional.gob.ec</a></p>



## MEXIQUE

### Désignation de commissaires à la transparence

<b><i>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</i></b>	Dû au besoin d'autonomie des commissaires de l'organe garant de la transparence au Mexique, l'Institut national de la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles (INAI).
<b><i>QUEL EST L'OBJECTIF?</i></b>	Disposer de commissaires de l'organe autonome de la transparence indépendants dans leurs décisions à travers un processus accompagné d'une équipe de spécialistes et de la société civile organisée.
<b><i>COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Réalisation d'une convocation publique d'organisations de la société civile et d'universitaires dotés d'une expertise dans les matières concernées</li><li>» Formation d'un comité d'experts pour évaluer les candidates et candidats</li><li>» Émission des règles du comité</li><li>» Recueil de documents et sessions publiques d'évaluation pour les spécialistes et les sénatrices et sénateurs. Les documents et les sessions étaient publics</li><li>» Remise des résultats de l'évaluation de la part des expertes et des experts</li><li>» Désignation par les sénatrices et les sénateurs. Six commissaires sur les sept sélectionnés ont obtenu le plus de points selon le comité</li></ul>
<b><i>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</i></b>	Le processus s'est déroulé entre mars et avril 2014.
<b><i>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</i></b>	<b>Du point de vue du Parlement:</b> La marge de liberté des décisions des groupes parlementaires a été réduite car ils devaient sélectionner des candidates et candidats dotés de

	<p>qualifications professionnelles et non partisans. Il est toutefois nécessaire de continuer à garantir que l'élection des commissaires obéisse aux critères techniques.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Nous avons des commissaires compétents et qualifiés. Le processus a été transparent, étant donné que la liste des candidates et candidats a été publiée et que toutes les comparutions ont été publiques et transmises via la chaîne du Congrès et Internet. Le public et les organisations sociales ont eu l'occasion de participer en faisant part de leurs questions aux candidats. Un comité d'expertes et d'experts a élaboré une liste de 25 candidats qui, selon ses critères, possédaient un profil adapté. Ensuite, le Sénat a sélectionné les sept membres. Il y a eu 147 comparutions.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Information indisponible.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>José Marco Romero Silva, secrétaire technique de la Commission de la lutte contre la corruption et de la participation citoyenne (<a href="mailto:anticorruption@senado.gob.mx">anticorruption@senado.gob.mx</a>)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://www.senado.gob.mx/comisiones/anticorruption/ifai_com.php">http://www.senado.gob.mx/comisiones/anticorruption/ifai_com.php</a>;          Rapport de désignation: <a href="http://www.senado.gob.mx/comisiones/anticorruption/docs/ifai/Informe_designacion.pdf">http://www.senado.gob.mx/comisiones/anticorruption/docs/ifai/Informe_designacion.pdf</a>          Audiences des candidats: <a href="https://www.youtube.com/playlist?list=PLuH8BWke2UzBGIXD-k-slb7lpl8Qzsxyl">https://www.youtube.com/playlist?list=PLuH8BWke2UzBGIXD-k-slb7lpl8Qzsxyl</a></p>



## PÉROU

### Forums législatifs virtuels

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

Le public intéressé par les questions traitées lors des commissions avaient des difficultés à faire part de ses opinions sur les projets de loi car seule l'opinion des secteurs gouvernementaux et de certaines organisations sociales était régulièrement demandée. Aussi, les consultations présentielle ont toujours des limites de temps, d'espace (dû au nombre de participants), de couverture (dû aux distances géographiques) et de coûts.

Néanmoins, l'article 70 du Règlement du Congrès indique que les décisions: «...doivent inclure un rapport des opinions communiquées par les organisations citoyennes au sujet du projet de loi...».

Il convient de préciser que l'article 107 de la Constitution politique du Pérou prévoit que ce sont le Président de la République et les membres du Congrès qui ont le droit d'initiative législative. Concernant les questions qui leur sont propres, les autres pouvoirs de l'État, les institutions publiques autonomes, les gouvernements régionaux et locaux, les associations professionnelles et le public ont également ce droit.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

Favoriser la participation de la société civile et du public dans l'analyse et le débat sur les projets de loi mis en consultation par les commissions ordinaires.

En particulier:

- » Favoriser la participation du public dans le processus législatif, en mettant les projets de loi à sa disposition afin qu'il donne son opinion et en débatten
- » Promouvoir le débat systématique et organisé et recueillir les contributions et les suggestions citoyennes sur les projets de loi, pour les incorporer au matériel

	<p>de travail utilisé par les commissions ordinaires pour prendre les décisions correspondantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Recueillir l'opinion de spécialistes dans chacun des sujets de débats proposés par les commissions ordinaires en lien avec le projet de loi analysé</li> </ul>
<p><b>COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?</b></p>	<p>Sa mise en œuvre a été effectuée en 7 étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Identification du problème</li> <li>» Élaboration de la procédure (document de gestion)</li> <li>» Coordination avec les personnes impliquées en interne</li> <li>» Élaboration du système informatique</li> <li>» Exécution de la pratique</li> <li>» Évaluation annuelle de la pratique</li> <li>» Adaptation de la méthodologie</li> </ul>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>Les Forums législatifs ont débuté en 2003. Initialement, ils ont été conçus comme un espace dans lequel les commissions ordinaires pouvaient demander leur avis à des groupes et au public intéressé, mais ce modèle n'était pas opérationnel. En 2012, un accord du Conseil de direction a établi que tous les projets de loi seraient publiés sur le Portail du Congrès durant les Forums législatifs virtuels.</p>
<p><b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b></p>	<p><b>Desde el Parlamento:</b> Les contributions systématisées et remises aux commissions n'étaient pas prises en compte au moment de l'élaboration des décisions. Des activités de plaidoyer ont été incorporées pour inclure les opinions reçues dans les décisions.</p> <p>Il faut sensibiliser les représentants pour institutionnaliser cette pratique et le fait que le public et les organisations contribuent davantage.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>En 2011, nous avons réalisé la première enquête de satisfaction, avec le soutien de l'Agence espagnole pour la internationale au développement. La conclusion principale de cette étude a été que « les Forums parviennent à avoir un</p>



impact sur les utilisateurs qui en sont satisfaits, améliorant ainsi leur comportement envers la démocratie et le Congrès. Cela est essentiellement dû à l'impression de créer de l'inclusion citoyenne et d'apporter des connaissances dans des questions qui ne sont traditionnellement pas facilement accessibles. »

- » 1.233 consultations virtuelles ont été effectuées et nous avons reçu 7.201 opinions citoyennes.
- » 94% des personnes interrogées et inscrites aux Forums législatifs
- » affirment que cela contribue à la participation citoyenne
- » 97% des personnes interrogées et inscrites aux Forums législatifs
- » considèrent que cela est une fonction du Congrès
- » 44% des personnes ayant utilisé les Forums législatifs affirment qu'ils servent à faire part d'opinions sur les propositions législatives
- » 84% des personnes interrogées et inscrites aux Forums législatifs
- » croient que cela leur a apporté des connaissances pour l'exercice de leur citoyenneté
- » Les utilisatrices et les utilisateurs les plus satisfaits du service reçu indiquent avoir un haut niveau de satisfaction de la démocratie
- » On observe un impact très fort du service par rapport à l'évaluation du Congrès en tant qu'institution

#### **QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?**

L'élaboration de la plateforme virtuelle et sa mise à jour, ainsi que la méthodologie et la procédure technique administrative, n'ont pas été quantifiées étant donné qu'elles ont été réalisées avec les ressources humaines et techniques du Congrès.

#### **COORDONNÉES**

Carlos Fernando Castañeda Castro, fonctionnaire chargé des Forums législatifs virtuels  
(ccastaneda@congreso.gob.pe / participa@congreso.gob.pe)

#### **PLUS D'INFORMATION**

<http://www4.congreso.gob.pe/pvp/forosl/>



## PÉROU

### Ateliers participatifs

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

Avec un Congrès centralisé dans la capitale, nous avons créé le programme d'Ateliers participatifs pour promouvoir le rapprochement avec le public en coordination avec les membres du Congrès, les autorités et des institutions publiques et privées, ainsi que la société civile, afin de former au et d'informer en présentiel sur le travail parlementaire effectué à Lima et dans les provinces.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

Contribuer à la formation civique de toutes les Péruviennes et de tous les Péruviens et promouvoir le plein exercice de leurs droits et devoirs politiques de manière décentralisée.  
Faire connaître des aspects liés à la structure, à l'organisation et aux fonctions du Congrès, en promouvant la participation citoyenne et en contribuant à sa fonction de représentation.

#### **COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?**

En premier lieu, nous avons élaboré les thèmes concernés. Nous avons ensuite préparé les supports audiovisuels. Puis, nous avons formé les intervenantes et intervenants. Une autre étape a consisté à démarrer le processus et à élaborer la procédure technique administrative, afin de pouvoir enfin élaborer le logiciel de gestion.

#### **COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?**

La mise en œuvre a duré trois mois, tant pour le développement de la plateforme que pour celui de la méthodologie et des contenus initiaux des ateliers.

#### **QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** un des problèmes est le renouvellement du personnel, qui a lieu chaque année et qui implique une période d'incertitude qui dure jusqu'à ce que la seconde vice-présidence suive les politiques et établisse les objectifs et cibles pour l'année législative.

<b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b>	Grâce au programme de formation annuel, les Ateliers participatifs ont atteint les cibles fixées pour la formation du public. Ces dernières se trouvent dans une base de données et les certificats de participation aux formations sont remis aux participants. Des statistiques sont disponibles sur <a href="http://www4.congreso.gob.pe/participa/talleres/estadisticas.asp">http://www4.congreso.gob.pe/participa/talleres/estadisticas.asp</a> .
<b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b>	L'élaboration de la plateforme virtuelle et sa mise à jour, ainsi que la méthodologie et la procédure technique administrative, n'ont pas été quantifiées étant donné qu'elles ont été réalisées avec les ressources humaines et techniques du Congrès.
<b>COORDONNÉES</b>	Milagros Leveratto Rosas, fonctionnaire du Bureau de la participation, la projection et la liaison avec le public (mleveratto@congreso.gob.pe / participa@congreso.gob.pe)
<b>PLUS D'INFORMATION</b>	<a href="http://www.congreso.gob.pe/participa/talleres/">http://www.congreso.gob.pe/participa/talleres/</a>



## PÉROU

### Parlement jeunesse et Parlement scolaire

<b>POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?</b>	<p>Le Parlement jeunesse a été mis en place face à la baisse d'intérêt des jeunes Péruviens à participer à la vie politique du pays, ainsi qu'au manque de connaissance des fonctions et des tâches réalisées au sein du Congrès de la République.</p> <p>Le Parlement scolaire a débuté dû au besoin d'encourager la participation des jeunes dans la vie politique du pays, pour connaître de manière pratique l'importance du travail législatif, le processus de prise de décision et les procédures parlementaires à suivre pour pouvoir adopter une loi.</p>
---	--

**QUEL EST  
L'OBJECTIF?**

Promouvoir un espace de participation de la jeunesse péruvienne dans tous les départements, renforçant les capacités de leadership politique des jeunes sur des questions parlementaires, et contribuant à renforcer la démocratie représentative et l'image du Congrès.

Créer une conscience citoyenne des devoirs et des droits chez les élèves, en renforçant leur connaissance de la démocratie, de l'État et de ses institutions, et en ouvrant et en développant des espaces de participation et de politiques communes permettant de mener un débat sur les questions qui les intéressent.

**COMMENT SA MISE  
EN ŒUVRE  
S'EST-ELLE  
DÉROULÉE?  
COMMENT  
FONCTIONNE-T-ELLE?**

Le programme Parlement jeunesse comprend cinq phases:

- » Convocation: au niveau national par la diffusion d'annonces à la radio, dans la presse écrite et sur les réseaux sociaux. Pour élargir sa portée, nous avons des partenariats avec des entités représentant chaque département du pays
- » Inscription des participants: en ligne, au format électronique
- » Formation: en ligne, à travers la plateforme Moodle du programme de cours virtuels « Citoyenneté et politique » du Congrès de la République. Elle se fait en simultané dans tout le pays et comprend trois modules, d'une durée d'un mois chacun et composés de deux cours:
  - » Premier module: (i) La démocratie et le Congrès et (ii) Organisation et fonctions
  - » Deuxième module: (iii) Participation politique et citoyenneté et (iv) Leadership et démocratie
  - » Troisième module: (v) Procédures parlementaires et (vi) Éthique parlementaire
- » Initialement, les phases de formation et d'évaluation du programme Parlement jeunesse se déroulaient en présentiel. Pour cela, du personnel

du Bureau de la participation et la liaison avec le public se rendait dans les capitales des départements participants pour dispenser les cours et effectuer les évaluations. Cependant, pour des questions de temps et de budget, et afin de reproduire exactement la composition du Congrès, ces phases seront désormais virtuelles et chaque département sera représenté proportionnellement, avec le nombre de sièges des dernières élections organisées.

- » Évaluation: Les participants réussissant les six cours des trois modules de formation peuvent passer un examen général. Ainsi, les jeunes obtenant la meilleure note par département sont sélectionnés en tant que « jeunes parlementaires » jusqu'à obtenir le nombre de représentants par circonscription électorale, et participent à la session plénière.
- » Session plénière: La session des 130 membres du Parlement jeunesse se déroule chaque année dans les installations du Congrès, dans la ville de Lima. Ces sessions durent trois jours, durant lesquels le travail des groupes parlementaires et des commissions ordinaires du Congrès est reproduit, et des projets de loi sont débattus pour parvenir à des accords.

Dans les interactions des jeunes pour élire les autorités du Parlement jeunesse, pour définir des thèmes à débattre ou pour obtenir un consensus, les comportements et conduites employés avec les membres du Congrès sont reproduits. Impliquer les jeunes dans les pratiques parlementaires leur donne une compréhension intégrale du travail des membres du Congrès et de leurs fonctions au sein du Congrès de la République. Les jeunes développent et exercent leur *leadership*

de différentes façons. Dans le cas du Parlement scolaire, il s'est coordonné avec les institutions éducatives souhaitant recueillir des contributions et des suggestions sur le projet. Nous avons ensuite élaboré un matériel de support basé sur les thèmes sélectionnés pour la formation des élèves. Enfin, nous avons réalisé un pilote du programme.

**COMBIEN DE TEMPS  
SA MISE EN ŒUVRE  
A-T-ELLE DURÉ?**

Le programme Parlement jeunesse a été officialisé à travers un accord de collaboration interinstitutionnel entre le Congrès et la fondation Hanns-Seidel. Cet accord a été approuvé en novembre 2012. Il a duré 2 ans et est arrivé à échéance en juin 2014.

En 2014, nous avons signé un nouvel accord avec la fondation Hanns-Seidel. Pour pouvoir exécuter le programme en 2015, nous avons fait un avenant à cet accord.

L'élaboration du programme Parlement scolaire a débuté en janvier 2013 et l'essai pilote en juin 2013.

**QUELS PROBLÈMES  
A-T-ELLE  
RENCONTRÉS?**

**Du point de vue administratif:** L'un des principaux défis de la mise en œuvre a été d'élargir la portée de la convocation à des régions difficiles d'accès au Pérou. Nous avons bénéficié du soutien des coordinateurs parlementaires des membres du Congrès, de gouvernements locaux, de médias et d'institutions de la société civile pour transmettre notre convocation. Durant le processus de 2012, le projet n'a pas pu être achevé dû à des changements institutionnels internes.

Nous ne disposions pas de supports de diffusion pour mieux expliquer l'importance du programme.

Nous ne disposions pas non plus d'un budget permettant de réaliser les activités.

**QUELS ONT ÉTÉ LES  
RÉSULTATS?**

Le Parlement jeunesse a formé 1.185 jeunes durant la première année (août 2012-juillet 2013) et 1.768 durant la deuxième

	<p>année (août 2013-juillet 2014). Au total, 2 953 jeunes ont été formés sur les deux années, dans 25 régions du pays.</p> <p>Durant cette période, un total de 40 activités ont été organisées, entre les formations, les sessions plénières départementales et les sessions plénières nationales.</p> <p>Avec le programme du Parlement scolaire, nous avons pu améliorer les informations dont les élèves disposaient sur le Congrès et le travail de ses membres. En faisant l'expérience de la pratique de parlementaires scolaires, les élèves ont pu découvrir l'importance du travail législatif. De la même manière, les autorités éducatives ont demandé à ce que ces pratiques se poursuivent car elles aident à renforcer le leadership des élèves du pays. Des parlements scolaires ont été réalisés dans 21 provinces, de 11 départements du pays, et 4 402 élèves ont été formés en 2014-2015.</p>
<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>Les coûts de fonctionnement font partie du budget habituel du Congrès et n'ont pas été quantifiés car ils requièrent les ressources humaines et techniques du Bureau de la participation.</p> <p>Dans le cas de la rencontre du Parlement jeunesse qui a lieu à Lima, la fondation Hanns-Seidel finance les déplacements, le séjour et l'alimentation des 130 jeunes qui participent à cette activité, représentant un coût approximatif de 19.000 dollars US.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Maira Nieto, membre du Bureau de la participation, la projection et la liaison avec le public (parlamentojoven@congreso.gob.pe)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://www4.congreso.gob.pe/participa/parlamento-joven">http://www4.congreso.gob.pe/participa/parlamento-joven</a> <a href="http://www4.congreso.gob.pe/participa/parlamento-escolar/index.asp">http://www4.congreso.gob.pe/participa/parlamento-escolar/index.asp</a></p>



## PÉROU

### Cours virtuels de citoyenneté et de politique

#### **POURQUOI A-T-ELLE ÉTÉ MISE EN PLACE?**

En 1999, nous avons observé que le public ne connaissait pas suffisamment l'organisation et les fonctions du Congrès. C'est pourquoi le premier cours « Congrès: organisation et fonctions » a été créé, avant de devenir les cours actuels, toujours dans le domaine de la démocratie et de l'institutionnalisme.

#### **QUEL EST L'OBJECTIF?**

Habiliter le public en brisant les paradigmes du système parlementaire. Ils mettent l'accent sur la formation du public, sur la démocratie et sur l'importance du Congrès.

#### **COMMENT SA MISE EN ŒUVRE S'EST-ELLE DÉROULÉE? COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?**

En 1999, nous avons mis en place le programme de formation à distance, qui comprenait des brochures présentant des cours à lire chez soi et/ou au travail. Les cours se déroulaient initialement à distance, sans tuteur et sans application web. En 2001, nous avons développé l'application avec Lotus Notes et systématisé le processus de formation, toujours sans tuteur et sans délai pour terminer les contenus, pour ensuite passer des évaluations sur le site web et obtenir des notes et/ou diplômes.

En 2011, nous avons choisi une plateforme libre où les cours sont davantage personnalisés et suivis par une tutrice ou un tuteur spécialisé et permanent. Dans le cadre de l'accord entre le Congrès et l'Agence espagnole de coopération internationale au développement, nous avons proposé de nouveaux contenus pour les cours et de mettre en place une plateforme d'apprentissage en ligne. Pour créer les nouveaux contenus, nous avons créé différentes ressources:

- » Rapport modifiant la procédure de gestion des cours
- » Rapport recommandant la mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne
- » Évaluation de la façon dont mettre en place la plateforme d'apprentissage en ligne



	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Définition des contenus à réélaborer</li> <li>» Installation et essais</li> <li>» Fonctionnement (décembre 2014)</li> <li>» Formation de tutrices et de tuteurs (non seulement pour gérer le contenu, mais également pour le préparer pour l'apprentissage en ligne)</li> <li>» Mise en place (lancement des courses avec une offre attractive pour le public)</li> <li>» Retours (via des enquêtes de satisfaction, pour pouvoir améliorer le programme)</li> <li>» Le processus de transfert du système s'est terminé en 2015 avec le lancement du premier cours sur la plateforme Moodle</li> </ul>
<p><b>COMBIEN DE TEMPS SA MISE EN ŒUVRE A-T-ELLE DURÉ?</b></p>	<p>La mise en place du Moodle a duré deux ans car jusqu'alors, le Congrès n'utilisait pas de logiciel libre pour ses applications informatiques. Moodle fait partie de la deuxième étape de la pratique.</p>
<p><b>QUELS PROBLÈMES A-T-ELLE RENCONTRÉS?</b></p>	<p><b>Du point de vue administratif:</b> Retard de l'administration du Congrès pour mettre en place le Moodle, dont la mise en place a duré deux ans.</p> <p>Nous ne disposons pas de personnel spécialisé dans la maintenance technique de la plateforme Moodle, ni de budget affecté pour cela. Les contenus éducatifs n'ont pas été entièrement adaptés à l'environnement de la plateforme Moodle, et toutes ses fonctionnalités ne sont pas exploitées. Le personnel tuteur n'a pas d'expérience préalable dans l'enseignement de cours virtuels.</p>
<p><b>QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS?</b></p>	<p>Public bénéficiaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Plateforme Lotus Notes 1999-2014: 78 104 inscrits et 21 499 personnes formées</li> <li>» Plateforme Moodle 2015: 19 116 inscrits et 2 240 personnes formées</li> </ul>

<p><b>QUEL A ÉTÉ LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE?</b></p>	<p>L'élaboration de la plateforme virtuelle et sa mise à jour, ainsi que la méthodologie et la procédure technique administrative, n'ont pas été quantifiées étant donné qu'elles ont été réalisées avec les ressources humaines et techniques du Congrès.</p>
<p><b>COORDONNÉES</b></p>	<p>Maira Nieto, membre du Bureau de la participation, la projection et la liaison avec le public (admincursos@congreso.gob.pe)</p>
<p><b>PLUS D'INFORMATION</b></p>	<p><a href="http://cursos.congreso.gob.pe">cursos.congreso.gob.pe</a> <a href="http://www.congreso.gob.pe/participa/cursos">www.congreso.gob.pe/participa/cursos</a></p>

## REMARQUES FINALES

L'Agenda 2030 établit la création d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux comme cible de l'Objectif de développement durable 16. Aussi, les États se sont engagés à garantir l'adoption de décisions inclusives, participatives et représentatives répondant aux besoins à tous les niveaux. De cette manière, les parlements émergent en tant qu'institutions fondamentales dans la recherche d'un développement durable, en particulier ceux qui vont dans ce sens.

En plus des engagements établis lors de la 2e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas : *Renforcer les liens entre les citoyens et les pouvoirs législatifs*, qui a eu lieu en mars 2017 au Costa Rica, des progrès en matière d'ouverture législative se démarquent en Colombie, au Costa Rica, au Paraguay, au Guatemala et au Chili, pays qui ont élaboré leur Plan d'action pour un parlement ouvert. Cette bonne pratique se distingue de par sa nature de co-création avec la société civile et du fait d'être le début d'un travail que tous les parlementaires pourraient intégrer dans leurs plans d'action nationaux présentés auprès du Partenariat pour un gouvernement ouvert, en fonction de leur politique législative.

Il est nécessaire de préciser que cette publication vise à systématiser et à guider dans la mise en œuvre de bonnes pratiques parlementaires dans les domaines abordés, mais qu'il sera nécessaire d'effectuer des diagnostics et des adaptations avant de les adopter dans des contextes différents. Aussi, il convient de souligner qu'il est impératif de déterminer les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre de ces pratiques afin qu'elles puissent être reproduites. Enfin, il est conseillé d'établir des indicateurs liés aux variables associées à la réalisation des objectifs de la bonne pratique afin de pouvoir effectuer le suivi et l'évaluation du projet au moins une fois par an.

Il est également capital de souligner que ce document est ouvert à de nouvelles bonnes pratiques, qu'elles soient mises en œuvre



actuellement dans les parlements, ou qu'elles le soient à l'avenir. Les parlements peuvent faire part de leurs nouvelles pratiques à ParlAmericas à travers son site, sur lequel se trouvent un [formulaire](#) et des coordonnées.

La mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de transparence et de participation citoyenne dans les pays de cette région met en évidence l'importance et l'engagement des parlements de rapprocher leur travail du public et de permettre leur suivi permanent. Toutefois, nous les appelons à améliorer leurs pratiques et à élargir les instances d'interaction entre les représentants et les représentés, afin de continuer de renforcer la démocratie.



*Al servicio  
de las personas  
y las naciones*

[www.parlamericas.org](http://www.parlamericas.org)

[www.cl.undp.org](http://www.cl.undp.org)